ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 498

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les modifications de services envisagees par la direction des postes dans les zones rurales, qui se traduisent souvent par une degradation du service public apporte aux populations. Il lui demande quelles instructions il envisage de donner a ses services pour qu'ils appliquent strictement les directives de M. le Premier ministre interdisant toute suppression de service public en zone rurale.

Texte de la réponse

La Poste est particulierement concernee par le moratoire de six mois decide par le Premier ministre et suspendant la fermeture des services publics en zone rurale. Des directives ont ete donnees au president de La Poste afin que, durant cette periode, l'integralite des services offerts soient maintenus. Concretement, les suspensions ou transformations d'etablissements sont gelees et les horaires d'ouverture des bureaux sont conserves. Le service de la distribution postale doit etre garanti et ameliore sur l'ensemble du territoire. Les structures de dialogue mises en place dans le cadre de la reforme des PTT, commissions departementales de concertation et conseil postaux locaux seront reactives de facon a analyser, en etroite liaison avec les elus, l'evolution des services offerts en zone rurale. A cet egard, la mission devolue a La Poste en matiere d'amenagement du territoire par la loi du 2 juillet 1990 ainsi que l'importance et la diffusion de son reseau de contact, militent pour l'engagement d'une reflexion en profondeur sur la participation de La Poste a une optimisation et a une modernisation des services publics offerts en milieu rural en synergie avec l'ensemble des organismes concernes. Par ailleurs, dans tous les departements ou doit etre elabore un schema d'organisation et d'amelioration des services de la periode du moratoire doit etre mise a profit pour rechercher dans le cadre de partenariats avec les services de l'Etat et les collectivites locales des solutions innovantes et des experiences nouvelles de developpement de services au public, s'appuyant notamment sur les moyens modernes de communication. Dans ces departements, le reseau postal doit remplir une mission particuliere et un plan d'action specifique est en cours de preparation.

Données clés

Auteur : M. Bonrepaux Augustin
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 498
Rubrique : Poste
Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1294

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE498

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2025